



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 juin 2022

Résolution de Mme Franziska Meinherz du 12 avril 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Xavier de Haller : « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence ... et après ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 avril 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Xavier de Haller « Pistes cyclables et suppression de places de parc : l'état d'urgence ... et après ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Franziska Meinherz :

« Le Conseil communal invite la municipalité à entamer les travaux nécessaires pour intégrer les pistes cyclables transitoires construites pendant la pandémie du Covid-19 dans le réseau des pistes cyclables existantes et planifiées, en respectant les exigences de qualité pour ce genre d'aménagements et les lignes directrices existantes . »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a affiché à de nombreuses reprises sa volonté de rééquilibrer les modes de déplacement en faveur de la mobilité active, de réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé et de garantir la sécurité des usagères et usagers¹. Cette volonté a été confirmée et amplifiée par la mise sur pied du Plan climat², qui a permis de définir des objectifs, notamment en matière du développement du réseau cyclable (développement massif du réseau, d'offre en libre-service ou encore de stationnement).

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) permettra³ ainsi de développer les réseaux de mobilité active en mettant en place des mesures permettant de renforcer le maillage du réseau de mobilité active (amélioration des itinéraires existants, construction

¹ Le rapport-préavis N° 2005/36 « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne » présente la politique lausannoise en matière de transports et de mobilité dans l'optique du développement durable.

² Rapport-préavis N° 2020/54 « Plan climat : base de la politique climatique de la Ville de Lausanne ».

³ Préavis N° 2021 / 08 « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2016) – Mobilité active. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A ».



des maillons manquants et de nouveaux itinéraires), en réalisant des aménagements permettant de s'affranchir des obstacles topographiques (cours d'eau, valons, pentes) et physiques (voies ferrées, etc.) et en supprimant les discontinuités existantes.

Deux préavis coordonnés viennent consolider ces démarches dans le centre-ville :

1. le préavis N° 2022 / 07 « Rues Vivantes II », qui prévoit notamment feuille de route permettant de créer et de consolider une vision d'ensemble des réaménagements à venir, afin notamment de définir un concept d'accessibilité multimodal au centre-ville ;
2. le préavis « Mobilité durable », qui sollicitera des crédits permettant de réaliser des investissements encourageant le report modal du trafic individuel motorisé en faveur des modes de transport plus écologiques : marche, vélo et transports publics en priorité.

Toutes ces démarches visent à développer un réseau cyclable cohérent, continu et sûr, qui intégrera les bandes cyclables créées dans le cadre de la crise sanitaire, afin d'offrir aux cyclistes des conditions de déplacement confortables et sécurisées ainsi que des itinéraires directs et continus.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

